



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 20-12-17	Dossier complet le : 12-01-18	N° d'enregistrement : 20 175 860

1. Intitulé du projet
Modernisation du l'Usine d'eau potable du Pontil sur la Commune de Touvre

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
<b>2.1 Personne physique</b>
Nom <input type="text"/> Prénom <input type="text"/>
<b>2.2 Personne morale</b>
Dénomination ou raison sociale <input type="text" value="Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input type="text" value="Monsieur le Président Jean François DAURE"/>
RCS / SIRET <input type="text" value="2 0 0 0 7 1 8 2 7 0 0 0 1 4"/> Forme juridique <input type="text" value="Communauté d'agglomérations"/>

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
17. d) Dispositifs de captage des eaux souterraines en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils, lorsque la capacité totale est supérieur ou égal 8 m <sup>3</sup> /heure	Le prélèvement présentera les caractéristiques suivantes : - Débit instantané : 2200 m <sup>3</sup> /h en pointe - Durée de fonctionnement en pointe 19,4 h - Volume journalier en pointe : 37 500 m <sup>3</sup> /j - Volume journalier moyen : 25 000 m <sup>3</sup> /j - Volume moyen annuel : 9 125 500 m <sup>3</sup> /an

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux consisteront à :

- Créer une station d'alerte sur la prise d'eau
- Créer un bassin de temporisation de 1 heure entre le captage et la station permettant d'analyser l'eau brute
- Implanter une nouvelle filière Eau capable de traiter la qualité des eaux des sources de la Touvre pour un débit de 2000 m<sup>3</sup>/h d'eau produite
- Créer une filière boue
- Mettre en place les postes généraux (voirie, clôture, espaces verts, conduites, électricité, bâtiment, chauffage, ventilation, etc...)
- Réaménager les ouvrages conservés (bâtiment d'exploitation)
- Démolir les ouvrages abandonnés

## 4.2 Objectifs du projet

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême a en charge la production et la distribution de l'eau potable et souhaite remettre à niveau l'usine de traitement des eaux de la Touvre afin de satisfaire, tant en qualité qu'en quantité, les besoins des abonnés.

Le schéma directeur de 2006 a mis en avant la vétusté de cette usine, construite en 1965 puis étendue en 1974.

L'usine d'eau potable du « Pontil » nécessite une remise à niveau afin de garantir la production d'une eau de qualité suffisante.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront effectués strictement sur le site de l'usine du Pontil, sans intervention directe dans le cours d'eau.

Les travaux n'auront pas d'incidence sur les berges et le lit de la Touvre.

Les travaux ne constituent pas d'obstacle à la libre circulation des eaux et à la vie piscicole.

Les ouvrages non réutilisés dans le cadre des futures filières seront démolis. Il est proposé la méthodologie suivante :

Vidange de l'eau surnageante (eaux décantées ou eau potable) : vers le milieu naturel ;

Vidange des réactifs : élimination vers une filière appropriée ;

Vidange des boues ;

Vidange des sables au fond d'ouvrage : par une entreprise spécialisée ;

Démontage des équipements et évacuation vers un ferrailleur ;

Remblaiement

En l'absence de données précises sur les ouvrages existants, il est prévu de détruire les ouvrages jusqu'à - 1,00 m sous le terrain naturel.

Le planning prévisionnel de l'opération est présenté page suivante, il s'échelonne de la façon suivante :

Démolition : Septembre 2018

Travaux : Septembre 2018 – Février 2022

Mise en service : Mars 2021 – Octobre 2021

Réception Octobre 2021 – Février 2022

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'eau brute sera prélevée dans les sources de la rivière Touvre.

La filière de traitement de l'eau brute sera composée comme suit : • Bâche d'eau brute, Répartition sur deux files, Acidification (si besoin), Coagulation, Floculation, Décantation lamellaire, Filtration sur charbon actif, Filtration sur sable, Bâche d'eau de lavage, Désinfection : Traitement aux UV et Chloration, Remise à l'équilibre si nécessaire

La filière boue: les purges de décanteurs et les eaux sales de lavage des filtres seront débarrassées des diverses particules retenues par les décanteurs et filtres, initialement présentes dans l'eau brute et des oxydes métalliques formés lors des étapes de coagulation.

Une bâche tampon de collecte des purges de décanteur et d'eaux de lavage des filtres comprendra un agitateur et permettra d'écrêter les pointes de débit des eaux de lavage. Un pompage de reprise, amène les eaux de lavage vers un épaisseur.

Une bâche d'homogénéisation, avec agitateur des boues épaissies sera installée ainsi qu'un pompage de reprise. Les boues seront déshydratées et les eaux récupérées.

Pour se prémunir d'une pollution qui affecterait la ressource karstique, une station d'alerte sera mise en place pour le suivi de l'eau prélevée. Un bassin de temporisation d'une heure sera implanté à l'aval de cette station d'alerte.

En cas d'anomalie détectée sur l'eau prélevée, l'eau issue du bassin de temporisation sera mise en décharge.

Eau de lavage: Le rejet reste toujours < 5% du débit du cours d'eau, cependant en situation exceptionnelle pour une production 38 812 m<sup>3</sup>/j, le rejet sera > 2000 m<sup>3</sup>/j. Il est pris pour hypothèse que les caractéristiques des eaux de lavage rejetées dans la Touvre correspondent aux caractéristiques des eaux en sortie d'épaisseur. En considérant ces paramètres, les eaux de lavage en sortie d'épaisseur seront soumises à autorisation.

Eaux pluviales : Une noue sera positionnée le long du bâtiment pour permettre l'infiltration des eaux de pluie.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Cette opération relève des dispositions réglementaires et législatives contenues dans les articles L. 214-1 à L.214-6 et R.214-1 à R.214-56 du Code de l'Environnement:

L'usine doit faire l'objet :

- d'une autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la Santé Publique
- d'un dossier « loi sur l'eau » au titre du Code de l'Environnement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
1.3.1.0. Ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées - - Autorisation	-2200 m3/h
2.2.1.0. Rejet dans les eaux douces superficielles susceptibles de modifier le régime des eaux, à l'exclusion des rejets visés à la rubrique 2.1.5.0 et 2.1.2.0 - Déclaration	-Situation dégradé rejet >2000m3/j
2.2.3.0. Rejet des eaux de surface, à l'exclusion des rejets visés aux rubriques 4.1.3.0, 2.1.1.0, 2.1.2.0 et 2.1.5.0 - Autorisation	-Flux METOX et Matières inhibitrices > au niveau R2
3.2.2.0 Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau - Déclaration	-Surface projet < côte PHE : 6550 m <sup>2</sup>
2.1.5.0. Rejet des eaux pluviales - Déclaration	-1,86 ha > 1 ha

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune : Touvre  
Lieu-dit : Le Pontil

Référence cadastrale Usine:  
Section AY parcelles 107 et 108  
Section AT parcelles 2; 3 et 4

Référence cadastrale Point de rejet:  
Référence cadastrale :  
Section AY parcelles 51

Référence cadastrale Prise d'eau:  
AY 15

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 5 1' 16 "091 Lat. 4 5° 3 9' 4 7" 775

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 « VALLEE DE LA CHARENTE ENTRE COGNAC ET ANGOULEME ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS ».
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE 1601 : Arrêté préfectoral du 24 mai 1995 - Annexe A
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans les périmètres de protection des captages suivants : Périmètre de protection rapprochée du captage de Coulonge sur Charente (arrêté préfectoral du 31 décembre 1976). Périmètre de protection rapprochée du captage de Touvre (arrêté du 19 décembre 1980).
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la vallée de la Touvre, les sources et gouffres de la Touvre sont inscrits à l'inventaire des sites pittoresques du département de la Charente (arrêté du 15 juin 1936 complété par l'arrêté du 9 mars 1961). L'usine à 500 m à vol d'oiseau des monuments historique inscrit : x L'église paroissiale Sainte-Madeleine x Le Logis de la Lèche
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Natura 2000: Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prélèvement s'effectue dans les sources de la Touvre et les rejets s'effectuent dans la rivière Touvre. A noter que dans le cadre de ce projet, le prélèvement de pointe futur sera de 2200 m <sup>3</sup> /h, soit 0,61 m <sup>3</sup> /s. Le prélèvement de pointe actuel est de 2500 m <sup>3</sup> /h soit 0,69 m <sup>3</sup> /s Les volumes journaliers des eaux de lavage rejetées dans le milieu naturel seront compris entre 1080 et 2205 m <sup>3</sup> /j et compenseront partiellement la prise d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Considérant un débit réservé de 1,32 m <sup>3</sup> /s et un prélèvement maximum de 0,61 m <sup>3</sup> /s, le débit minimum, en amont de la prise d'eau, autorisant le prélèvement est fixé à 1,93 m <sup>3</sup> /s. En deçà de ce débit, le prélèvement sera interrompu. Le débit d'étiage de la Touvre est assez élevé. Il ne descend que très rarement en dessous de 2 m <sup>3</sup> /s. Il n'y aura donc pas d'impact du prélèvement sur la vie piscicole.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'intérêt majeur du site réside dans la présence du Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle nationale. La préservation de la ripisylve lors des travaux et de l'exploitation permettra la préservation des gîtes éventuels. Les travaux pourraient induire un dérangement temporaire des individus fréquentant le site, pendant les travaux. L'incidence du projet sur le milieu naturel se limitera à la phase travaux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux uniquement
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nouveaux équipements bruyants seront insonorisés.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La station de traitement traite les eaux de la Touvre dans un but de potabilisation. Le rejet des eaux de lavage est peu susceptible d'émettre des odeurs. Les boues très minérales ne génèrent pas d'odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, l'usine rejettera ses eaux de lavage à un débit journalier maximum de 2205 m3/j (correspondant au fonctionnement actuel en situation dégradée, soit une production de 38 812 m3/j avec fonctionnement de l'usine à sa capacité nominale le dimanche) dans le cours d'eau Touvre</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il est pris pour hypothèse que les caractéristiques des eaux de lavage rejetées dans la Touvre correspondent aux caractéristiques des eaux en sortie d'épaississeur.</p> <p>Les rejets des eaux de lavage issus de la filière de traitement, n'entraîneront pas de déclassement du cours d'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de boues</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur la vallée de la Touvre, les sources et gouffres de la Touvre sont inscrits à l'inventaire des sites pittoresques du département de la Charente (arrêté du 15 juin 1936 complété par l'arrêté du 9 mars 1961). Le projet est soumis à l'ABF. L'architecture des futurs bâtiments est notamment basée sur une approche d'intégration paysagère.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements se situent en milieu résidentiel. La station est localisée en bordure de route et d'un secteur boisé. Les habitations les plus proches se situent à environ 10 m à l'Est. Au sud, les parcelles environnantes sont des parcelles boisées et des prairies.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En cas de terrassement et considérant les risques de lessivage en cas de pluie, des fosses de décantation seront mis en œuvre au point bas des zones de chantier afin d'éviter tout déversement de MES vers le milieu naturel.

En cas de perte de polluant, de la sciure ou tout autre produit adsorbant sera épandu. Les produits souillés seront collectés puis évacués en décharge. Il en sera de même pour la couche superficielle du sol qui aura été polluée.

Sur la zone NATURA 2000, les travaux seront interdits pendant la période de reproduction de la faune et de la flore (entre le 15 juillet et le 15 mars) afin d'éviter tout dérangement des espèces.

Tous les dépôts et stockages (de toute nature, même temporaire) se situeront en dehors des zones inondables (quel que soit le type d'aléa concerné).

L'analyse des effets du projet n'a pas mis en évidence d'incidence majeure et durable sur le milieu récepteur.

Concernant les rejets liés à l'exploitation des sites (eaux de lavages), ils ne sont pas de nature à dégrader la qualité des eaux car La Touvre bénéficie d'un pouvoir de dilution important.

En phase exploitation, il a été démontré que l'impact de l'usine du Pontil sur son environnement sera négligeable. Dès lors, aucune mesure complémentaire n'est envisagée.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne une rénovation. Les parcelles d'implantation des futurs bâtiments de la station de traitement sont déjà occupées.

Les travaux seront effectués strictement sur le site de l'usine du Pontil, sans intervention directe dans le cours d'eau. Les travaux n'auront pas d'incidence sur les berges et le lit de la Touvre.

Ce projet construit en concertation avec les différents administrations a été réaliser afin de ne pas créer d'impact supplémentaire sur le milieu naturel et humain. Il fait déjà l'objet d'un dossier d'autorisation environnementale, nous considérons donc qu'il devrait en être dispensé d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature